

Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 AVRIL 2017



ORDRE DU JOUR

🌀 9h : Ouverture de l'Assemblée Générale et accueil par le Président, Jacques PELUS.

🌀 9h15 :

- Rapport moral et d'activités
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2016
- Compte rendu financier de l'exercice 2015/2016 et affectation du résultat
- Bilan au 30 Juin 2016
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes au 30 Juin 2016 et quitus au Conseil d'Administration
- Budget prévisionnel du 2017/2018
- Prix des cotisations, des dispositifs de marquage et des participations.

🌀 10h30 :

- Propositions dates et conditions spécifiques de chasse saison 2017/2018
- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- Notion de territoire
- Intervention des personnalités

🌀 11h45 : Remises de médailles

🌀 12h30 : Repas au son des trompes de chasse

Article 11 des statuts :

Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour, elle doit être présentée par au moins cinquante adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressée par écrit et reçue au secrétariat de la Fédération le 23 Mars au plus tard.

Article 7 du Règlement Intérieur :

« ...Au-delà des possibilités d'inscription d'une question à l'ordre du jour prévues par l'article 11 du statut, un adhérent pourra poser une question d'intérêt général à l'Assemblée Générale à la condition de l'avoir précédemment présentée par écrit au siège de la Fédération.

Au cas où la question ne présenterait aucun caractère d'intérêt général, le Conseil d'Administration pourra décider d'y répondre par écrit directement à son auteur... »